

27 octobre Journée mondiale du patrimoine audiovisuel

Les principales archives des 20ème et 21ème siècles sont constituées de documents audiovisuels, films, émissions télévisées et enregistrements radio.

Cette évidence a amené l'UNESCO à réfléchir, dès 2007, à la création d'une Journée Mondiale consacrée à ce phénomène.

La date retenue, le 27 octobre, est hautement symbolique, puisque c'est le 27 octobre 1980 que la conférence générale de l'UNESCO adoptait une recommandation portant sur la sauvegarde et la conservation des images en mouvement, marquant ainsi l'importance culturelle et historique des archives cinématographiques et télévisuelles.

Fragilité

A l'ère du tout numérique, la conscience de la fragilité de notre patrimoine enregistré est encore trop faible et les spécialistes estiment que nous ne disposons pas de plus de 10 ou 15 ans pour assurer la pérennité de ces archives sonores et visuelles.

La mémoire du monde

Les objectifs de l'Unesco sont ambitieux puisqu'ils visent à constituer la mémoire du monde. Un enjeu de civilisation !

Un site à visiter : portal.unesco.org